

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE DE MURDOCHVILLE, LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019 À 17 H**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël-Marie Clavet, préfet suppléant et maire de Petite-
Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Michèle Fournier, maire de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h.

**2. RÉOLUTION 19-105 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 11 septembre 2019 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 11 septembre 2019 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2019

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

5. Acceptation des déboursés du mois de juillet 2019
6. Acceptation des déboursés du mois d'août 2019

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

7. Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la rédaction du *Plan régional des milieux humides et hydriques*
8. Certificat de conformité : Règlement 2006-08-13 : Règlement amendant le règlement de zonage 2006-08 de la municipalité de Grande-Vallée

C) Développement socioéconomique

9. État des programmes d'aide financière
10. Renouvellement de la politique du Fonds de soutien aux entreprises
11. Renouvellement de la politique du Fonds de soutien aux projets structurants
12. Dossiers d'investissement :
 - a) Fonds de soutien aux événements : Festival Musique du Bout du Monde – Édition 2019 du Festival Musique du Bout du Monde
 - b) Fonds des municipalités : Club Les As de la motoneige – Réparation du chalet du club
 - c) Programme de revitalisation : Municipalité de Petite-Vallée

D) Autres dossiers

13. Adoption du plan d'action en agriculture urbaine
14. Renouvellement de l'entente de transport interurbain avec Keolis pour 2019-2020
15. Affaires nouvelles :
 - a) Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
 - b) Adoption du plan de communauté de la MRC de La Côte-de-Gaspé
16. Période de questions pour le public
17. Ajournement ou levée de la séance

3. RÉSOLUTION 19-106 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2019 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 19-107 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 août 2019 soit et est adopté.

5. RÉSOLUTION 19-108 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de juillet 2019 suivant : MRC : 202 992,95 \$, TNO : 1 290,28 \$ et Pompiers : 186,28 \$ soient adoptés.

6. RÉSOLUTION 19-109 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois d'août 2019 suivant : MRC : 206 061,32 \$, TNO : 3 841,95 \$ et Pompiers : 104,59 \$ soient adoptés.

7. RÉSOLUTION 19-110 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉDACTION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

CONSIDÉRANT l'obligation pour les MRC de produire un *Plan régional des milieux humides et hydriques*;

CONSIDÉRANT le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec a mis en place un programme d'aide financière visant à soutenir les MRC du Québec dans le cadre de l'élaboration de ce plan;

CONSIDÉRANT l'aide financière est 83 300 \$ par MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec pour la réalisation du *Plan régional des milieux humides et hydriques*;

QUE le directeur général et/ou le préfet soient autorisés à signer l'entente de financement avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec le cas échéant.

8. RÉSOLUTION 19-111 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2006-08-13 : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et

aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Grande-Vallée adoptera le règlement 2006-08-13 le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 2006-08-13;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 2006-08-13;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

9. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

10. RÉSOLUTION 19-112 : RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DU FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la nécessité pour la MRC d'adopter et de maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises en vertu de l'entente du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de procéder à un renouvellement de la politique du Fonds de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT la connaissance des besoins du milieu en matière de développement économique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte la politique du Fonds de soutien aux entreprises actuelle sans autre modification.

11. RÉSOLUTION 19-113 : RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

CONSIDÉRANT la nécessité pour la MRC d'adopter et de maintenir à jour une politique du Fonds de soutien aux projets structurants en vertu de l'entente du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de procéder à un renouvellement de la politique du Fonds de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT la connaissance des besoins du milieu en matière de développement rural;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte la politique du Fonds de soutien aux projets structurants actuelle sans autre modification.

12. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

A) RÉOLUTION 19-114 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS : FESTIVAL MUSIQUE DU BOUT DU MONDE – ÉDITION 2019 DU FESTIVAL MUSIQUE DU BOUT DU MONDE

CONSIDÉRANT que le FMBM est un événement majeur qui contribue au positionnement et à la visibilité de la MRC et l'ensemble du territoire gaspésien;

CONSIDÉRANT les nombreux partenariats développés au fil des ans avec les autres organismes et les entreprises locales;

CONSIDÉRANT les importantes retombées socio-économiques de l'événement;

CONSIDÉRANT que le FMBM constitue un attrait en faveur de la stratégie d'établissement durable;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ au Festival Musique du Bout du Monde pour le projet « Édition 2019 du Festival Musique du Bout du Monde » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements*.

B) RÉOLUTION 19-115 : FONDS DES MUNICIPALITÉS : CLUB LES AS DE LA MOTONEIGE – RÉPARATION DU CHALET DU CLUB

CONSIDÉRANT que le Club contribue à la qualité des citoyens en assurant l'entretien des sentiers et qu'il permet également la venue d'une clientèle touristique de motoneigistes en saison hivernale;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, il est important que le Club puisse ouvrir le chalet aux motoneigistes;

CONSIDÉRANT que le Club peut contribuer monétairement aux réparations du chalet et qu'il assure la réalisation des travaux par une équipe de bénévoles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte de contribuer financièrement au projet « Réparation du chalet du Club » du Club Les As de la motoneige à la hauteur de 75 % des dépenses, et ce jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 2 861,25 \$, le tout provenant du *Fonds des municipalités*.

C) RÉSOLUTION 19-116 : PROGRAMME DE REVITALISATION : MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE

CONSIDÉRANT le Programme de revitalisation 2019-2021 mis en place par la MRC;

CONSIDÉRANT le projet déposé par la Municipalité de Petite-Vallée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 75 000 \$ à la Municipalité de Petite-Vallée pour le projet de développement touristique, dans le cadre du Programme de revitalisation.

13. RÉSOLUTION 19-117 : ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN AGRICULTURE URBAINE

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de mieux connaître et soutenir le potentiel agricole sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour l'élaboration d'un plan en agriculture urbaine;

CONSIDÉRANT l'importante concertation qui a mené à l'élaboration du plan d'action;

CONSIDÉRANT la synergie d'un plan d'agriculture urbaine entre l'aménagement du territoire, le développement rural, le développement social et le développement économique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le plan d'agriculture urbaine.

14. RÉSOLUTION 19-118 : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TRANSPORT INTERURBAIN AVEC KEOLIS POUR 2019-2020

- CONSIDÉRANT l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;
- CONSIDÉRANT le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale des transports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM);
- CONSIDÉRANT que la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);
- CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Keolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;
- CONSIDÉRANT que les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la RÉGÎM et, de ce fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Keolis;
- CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat est intervenue entre la RÉGÎM et Keolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamés par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :
- Le retour à une desserte de jour en direction est;
 - Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest);
 - L'ajout de 4 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, New Richmond;
 - Le partage régulier, avec la Régie, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis;
 - La promotion des services de transport interurbain;
- CONSIDÉRANT que cette entente est effective du 4 juillet 2018 au 3 juillet 2019;
- CONSIDÉRANT la volonté, exprimée par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes, de poursuivre cette entente pour une période d'un an lors de la séance du conseil d'administration de la RÉGÎM tenue le 23 avril 2019 à Sainte-Anne-des-Monts;
- CONSIDÉRANT que la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Keolis afin de réaliser ces ajustements;

CONSIDÉRANT que la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du MTMDET auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

Partie prenante	Montant	Part (%)
Ministère des Transports du Québec	112 500 \$	75 %
MRCs de la Gaspésie	37 500 \$	25 %
(MRC Avignon)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Bonaventure)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Rocher-Percé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Côte-de-Gaspé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Haute-Gaspésie)	(7 500 \$)	(5 %)
TOTAL	150 000 \$	100 %

CONSIDÉRANT la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité qui unit notre grande région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte le renouvellement de l'entente de partenariat entre la RÉGÎM et Keolis, à compter du 4 juillet 2019;

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte de verser la somme de 7 500 \$ à la Régie intermunicipale des transports afin de couvrir sa part de 5 % dans l'entente en question;

QUE cette somme soit puisée au sein du Fonds de développement des territoires de la MRC via le compte 55.16000.000;

QUE le versement de cette somme soit conditionnel à ce que chaque MRC du territoire accepte de contribuer à l'entente et à ce que le ministère des Transports du Québec accepte également l'entente et le versement de la contribution attendue de lui.

15. AFFAIRES NOUVELLES :

A) RÉOLUTION 19-119 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que la MRC détient un siège au sein du conseil d'administration du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Fortin, ancien maire de Cloridorme, représentait la MRC au sein du conseil d'administration, il est de mise de nommer un nouveau représentant;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC désigne monsieur Dany Brousseau pour représenter la MRC de La Côte-de-Gaspé au sein du conseil d'administration du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.

B) RÉOLUTION 19-120 : ADOPTION DU PLAN DE COMMUNAUTÉ DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT le dépôt du plan de communauté en mai 2019 et l'adoption du budget de la démarche en développement social par la résolution 19-71;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le plan de communauté de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est posée.

17. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Nelson O'Connor, la séance est levée à 17 h 5.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général